

Le département de l'inventaire et de la base des données est chargé :

- de préparer et réaliser périodiquement l'inventaire national des gaz à effet de serre ;
- d'inventorier les émissions nationales et sectorielles des gaz à effet de serre et de développer les techniques et mesures d'atténuation de ces émissions ;
- de contribuer à promouvoir les énergies renouvelables ;
- de collaborer avec les autres départements ministériels et institutions au montage des projets sectoriels.

Ce département comprend quatre (4) services :

- * le service de l'inventaire des émissions des gaz à effet de serre ;
- * le service de l'atténuation des gaz à effet de serre ;
- * le service des projets d'atténuation des émissions des gaz à effet de serre ;
- * le service des projets du mécanisme de développement propre.

Le département de l'information et de la sensibilisation est chargé de :

- produire les messages nécessaires en direction des différentes cibles ;
- contribuer au renforcement des capacités nationales dans le domaine des changements climatiques par des actions d'information, de sensibilisation, de formation, d'éducation et de communication ;
- contribuer à l'élaboration d'une base de données environnementales, climatiques, énergétiques et socio-économiques.

Ce département comprend trois (3) services :

- * le service de la promotion de la culture relative aux changements climatiques ;
- * le service de documentation et de renforcement des capacités ;
- * le service de la synergie environnementale et de l'information.

Le département de l'administration et des finances est chargé :

- de la gestion du personnel et des moyens ;
- d'élaborer et exécuter le budget de l'agence ;
- de tenir et gérer la comptabilité.

Ce département comprend trois (3) services :

- * le service du personnel et de la formation ;
- * le service du budget et de la comptabilité ;
- * le service des moyens généraux.

Art. 3. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 6 Dhou El Hidja 1428 correspondant au 15 décembre 2007.

Le ministre des finances Le ministre de l'aménagement
du territoire, de l'environnement
et du tourisme

Karim DJOUDI.

Chérif RAHMANI.

Pour le secrétaire général du Gouvernement
et par délégation

Le directeur général de la fonction publique

Djamel KHARCHI.

**MINISTERE DE LA PECHE
ET DES RESSOURCES HALIEUTIQUES**

**Arrêté du 19 Safar 1429 correspondant au 26 février
2008 portant nomination d'un attaché de cabinet.**

— — — —

Par arrêté du 19 Safar 1429 correspondant au 26 février 2008, du ministre de la pêche et des ressources halieutiques, M. Hamza Belkhodja est nommé attaché de cabinet du ministre de la pêche et des ressources halieutiques.